

**sage** FRP 1000

# Release guide

**Sage FRP 1000 Immobilisations**

**Version 9.00 Release 1**

Décembre 2020





# Sommaire

<b>INSTALLATION</b>	<b>4</b>
<b>Scripts de mise à jour</b>	<b>4</b>
Mise à jour de 9.00 vers 9.00 Release 1	4
<b>Etapes préparatoires à la mise à jour</b>	<b>5</b>
<b>Informations importantes</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>NOUVEAUTES DE LA VERSION</b>	<b>6</b>
<b>Mise à jour du menu Immobilisations</b>	<b>6</b>
<b>Suivi comptable</b>	<b>7</b>
<b>Calcul et stockage du cumul exercice fin de période</b>	<b>7</b>
<b>Ajout du Cumul exercice fin période dans la Restitution plan d'amortissement périodique</b>	<b>9</b>
<b>Ajout du Cumul dérogatoire exercice fin période dans la Restitution plan d'amortissement dérogatoire périodique</b>	<b>10</b>
<b>Ajout des Biens amortis dans la Restitution plan d'amortissement périodique</b>	<b>12</b>
<b>Ajout des Biens amortis dans la Restitution plan d'amortissement dérogatoire périodique</b>	<b>12</b>
<b>Taxe sur véhicules de sociétés</b>	<b>13</b>
<b>Aménagement du plafond d'amortissement pour les véhicules relevant de la nouvelle procédure d'immatriculation.</b>	<b>16</b>

# Installation

## Scripts de mise à jour

**La version 9.00 Release 1 de Sage FRP 1000 Immobilisations autorise la mise à jour de la version 9.00.**

**Des scripts de mise à jour sont associés aux bases de données possédant les modules de Sage FRP 1000 Immobilisations.**

### Mise à jour de 9.00 vers 9.00 Release 1

1. immo\_traitement\_mssql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.pas
2. immo\_traitement\_orasql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.pas
3. immo\_mouvement\_mssql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.sql
4. immo\_mouvement\_orasql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.sql
5. immo\_environnement\_mssql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.pas
6. immo\_environnement\_orasql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.pas
7. genenvironnement\_mssql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.sql
8. genenvironnement\_orasql\_9.0.0.0\_9.1.0.0\_after.sql

## Etapes préparatoires à la mise à jour

Voici deux étapes préalables à votre mise à jour en 9.00 R1 qui permettront de réaliser cette mise à jour dans les meilleures conditions.

- **Vérification d'intégrité des données**

Avant la mise à jour en version 9.00 R1, il convient d'effectuer une vérification d'intégrité des données 9.00 pour toutes les classes et de corriger impérativement les éventuelles erreurs rencontrées.

**Note :** La fonction est accessible par le menu : *Outils / Vérification d'intégrité*

- **Sauvegarde des bases de données**

Nous vous recommandons aussi de procéder à une sauvegarde de vos bases de données, avant de les mettre à jour.

# Nouveautés de la version

## Mise à jour du menu Immobilisations

Une modification du menu Immobilisations a été opérée en version 9.00 R1. La restitution « Plan d'amortissement périodique cumulé » est retirée du menu. Les cumuls fin de période ont été ajoutés aux restitutions « Plan d'amortissement périodique » et « Plan d'amortissement dérogatoire périodique ».

<a href="#">Restitutions</a>	<a href="#">Arrêtés comptables</a>	<a href="#">Initialisation</a>	<a href="#">Outils</a>	<a href="#">Aide</a>
<b>&gt; Biens comptables</b>				
Biens >				
<b>Plans d'amortissement</b> >				
Réintégrations >				
Ventilations analytiques >				
Situations amortissements exercice				
<b>&gt; Biens physiques</b>				
Consultation des biens physiques				
Rapprochement Biens Physiques / Biens Comptables				
<b>&gt; Contrats</b>				
Consultation des contrats				
Consultation des échéances				
Consultation des biens liés aux contrats				
Plan d'amortissement exercice courant				
Plan d'amortissement prévisionnel				
Plan d'amortissement périodique				
Plan d'amortissement dérogatoire				
Plan d'amortissement dérogatoire prévisionnel				
Plan d'amortissement dérogatoire périodique				
Plan d'amortissement initial				
Plan d'amortissement initial réévalué				
Plan d'amortissement minimum légal				
Plan d'amortissement plafonné				
Historique des dotations				

# Suivi comptable

## Calcul et stockage du cumul exercice fin de période

Pour chaque schéma d'amortissement, amortissement dérogatoire compris, le « Cumul exercice fin de période » est calculé et stocké pour les périodes des exercices ouverts. Ce cumul représente la somme des dotations (exploitation et exceptionnelle) de la première période de l'exercice jusqu'à la fin de chaque période du même exercice.

Le stockage du « Cumul exercice fin de période » permet de restituer plus rapidement les situations périodiques.

**Note :** Les biens créés sur les versions antérieures à la 9.00 R1 sont mis à jour lors de la synchronisation de la base de données.

## Cumul exercice fin de période dans le détail des plans d'amortissements par période de la fiche de bien.

Le « Cumul exercice fin de période » est consultable dans la grille du « Détail des amortissements par période » de chaque amortissement de la fiche de bien ainsi que sur la « Liste des dotations dérogatoires période ».

Détail des amortissements par période							
Caractéristiques							
Bien comptable :	2018-0001	Machine outil					
Exercice :	2020						
Schéma :	COMPTABLE						
Dotations de l'exercice							
Dotation exploitation :	EUR 3 500,00	Dotation :	EUR 3 500,00	Rattrapage en exploitation :	EUR 0,00		
Exceptionnel aide fiscale :	EUR 0,00						
Exceptionnel de rattrapage :	EUR 0,00						
Except. transfert dépréciation :	EUR 0,00						
Report à nouveau :	EUR 0,00						
Plan d'amortissement							
▼	Début	Fin	Ouvert	Exploitation	Σ	Cumul exercice fin de période	Comptabilisé
	01/01/2020	31/01/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	296,45		296,45	<input type="checkbox"/>
	01/02/2020	29/02/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	277,32		573,77	<input type="checkbox"/>
	01/03/2020	31/03/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	296,45		870,22	<input type="checkbox"/>
	01/04/2020	30/04/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	286,89		1 157,11	<input type="checkbox"/>
	01/05/2020	31/05/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	296,45		1 453,56	<input type="checkbox"/>
	01/06/2020	30/06/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	286,89		1 740,45	<input type="checkbox"/>
	01/07/2020	31/07/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	296,45		2 036,90	<input type="checkbox"/>
	01/08/2020	31/08/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	296,45		2 333,35	<input type="checkbox"/>
	01/09/2020	30/09/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	286,89		2 620,24	<input type="checkbox"/>
	01/10/2020	31/10/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	296,45		2 916,69	<input type="checkbox"/>
	01/11/2020	30/11/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	286,89		3 203,58	<input type="checkbox"/>
	01/12/2020	31/12/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	296,42		3 500,00	<input type="checkbox"/>
				3 500,00			

Fermer

Dotation dérogatoire  
 Schéma Comparé : FISCAL    Schéma Référence : COMPTABLE  
 Exercice : 2020  
 Dotation exercice : EUR 1 458,79

Dotations dérogatoires par période

Date de début	Date de fin	Dotation Comparée	Dotation Référence	Dérogatoire	Σ	Cumul déro. exe. fin de période
01/01/2020	31/01/2020	420,01	296,45	123,56	123,56	123,56
01/02/2020	29/02/2020	392,91	277,32	115,59	239,15	239,15
01/03/2020	31/03/2020	420,01	296,45	123,56	362,71	362,71
01/04/2020	30/04/2020	406,46	286,89	119,57	482,28	482,28
01/05/2020	31/05/2020	420,01	296,45	123,56	605,84	605,84
01/06/2020	30/06/2020	406,46	286,89	119,57	725,41	725,41
01/07/2020	31/07/2020	420,01	296,45	123,56	848,97	848,97
01/08/2020	31/08/2020	420,01	296,45	123,56	972,53	972,53
01/09/2020	30/09/2020	406,46	286,89	119,57	1 092,10	1 092,10
01/10/2020	31/10/2020	420,01	296,45	123,56	1 215,66	1 215,66
01/11/2020	30/11/2020	406,46	286,89	119,57	1 335,23	1 335,23
01/12/2020	31/12/2020	419,98	296,42	123,56	1 458,79	1 458,79
				1 458,79		

Vous disposez également du « **Cumul exercice début de période** » qui correspond à la somme des dotations de la première période de l'exercice jusqu'au début de chaque période du même exercice.

#### Amortissement périodique

#### Dérogatoire périodique

Colonnes disponibles

- Début période
- Fin période
- Date de mise à jour
- Comptabilisé
- Simulation
- coefficient
- Cumul exercice début de période
- Cumul exercice fin de période
- Dotation d'exploitation
- Dotation totale
- Dérogatoire
- Exceptionnel de sortie
- Exceptionnel pour aide fiscale
- Exceptionnel rattrapage
- Intégration dépréciation
- Intégration écart réévaluation
- Intégré à la dotation

Colonnes disponibles

- Identifiant
- Time stamp
- Utilisateur de mise à jour
- Identifiant de classe
- Indice exercice
- Niveau de partage
- Niveau de partage demandé pour les attributs privés
- Niveau de partage des attributs privés
- Date de début
- Date de fin
- Date de mise à jour
- Coefficient
- Cumul déro exe début de période
- Cumul déro. exe. fin de période
- Exceptionnel pour aide fiscale
- Montant
- Réintégration amortissement

# Ajout du Cumul exercice fin période dans la Restitution plan d'amortissement périodique

Menu : Restitutions / Plans d'amortissement / Plan d'amortissement périodique.

Les données suivantes ont été ajoutées à la restitution « Plan d'amortissement périodique » :

- **Cumul amorti exercice fin de période** : somme des dotations de la première période de l'exercice jusqu'à la fin de la période,
- **Cumul amorti fin de période** : somme des dotations de la date de début d'amortissement jusqu'à la fin de la période,
- **Valeur nette fin de période** : reste à amortir de la fin de période jusqu'à la fin d'amortissement.

## Plan d'amortissement périodique

Actualiser Actualiser

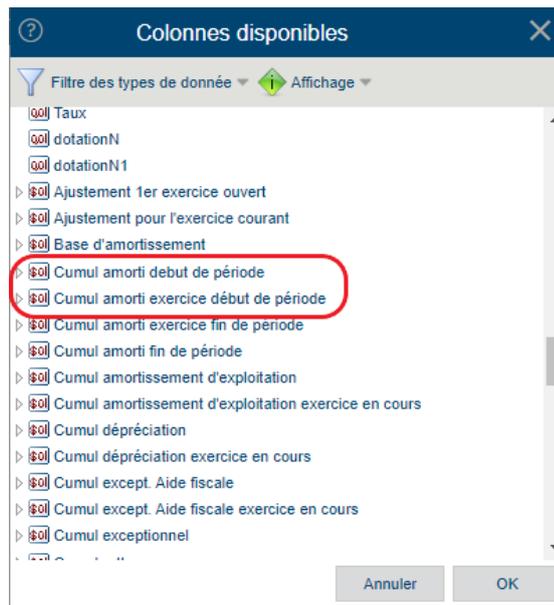
Résultat

Faire glisser ici l'entête d'une colonne pour regrouper sur cette colonne.

N° fiche	Descriptif	Schéma d'arr	N° compte	Début période	Fin période	Dotation (EUR)	Cumul amorti exercice fin de période (EUR)	Cumul amorti fin de période (EUR)	Valeur nette fin de période (EUR)
BSNEW-000219	Installations techniques	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	0,00	0,00	0,00	0,00
BSNEW-000218	Installations techniques	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	16,39	183,05	758,39	241,61
BSNEW-000174	Pc	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	40,98	457,64	2 457,64	42,36
BSNEW-000173	Pc	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	40,98	457,64	2 457,64	42,36
BSNEW-000172	Outillage 10	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	0,00	59,73	1 000,00	0,00
BSNEW-000170	Outillage 3	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	16,39	183,05	733,73	266,27
BSNEW-000169	Outillage 2	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	24,59	274,59	1 110,48	389,52
BSNEW-000168	Outillage 1	COMPTABLE	21500000	01/11/2020	30/11/2020	40,98	457,64	1 876,82	623,18
BSNEW-000165	Bureau	COMPTABLE	21830000	01/11/2020	30/11/2020	40,98	457,64	1 857,64	3 142,36
BSNEW-000115	Véhicule utilitaire	COMPTABLE	21820000	01/11/2020	30/11/2020	0,00	146,85	1 200,00	0,00

Vous disposez également du :

- **Cumul amorti exercice début de période** : somme des dotations de la première période de l'exercice jusqu'au début de la période,
- **Cumul amorti début de période** : somme des dotations de la date de début d'amortissement jusqu'au début de la période.



## Ajout du Cumul dérogatoire exercice fin période dans la Restitution plan d'amortissement dérogatoire périodique

Menu : Restitutions / Plans d'amortissement / Plan d'amortissement dérogatoire périodique.

Les données suivantes ont été ajoutées à la restitution plan d'amortissement dérogatoire périodique :

- **Cumul dérogatoire exercice fin de période** : somme des dotations dérogatoire de la première période de l'exercice jusqu'à la fin de la période,
- **Cumul dérogatoire fin de période** : somme des dotations dérogatoire de la date de début d'amortissement jusqu'à la fin de la période,
- **Solde dérogatoire fin de période** : Amortissement dérogatoire à reprendre de la fin de période jusqu'à la fin d'amortissement.

### Plan d'amortissement dérogatoire périodique

Actualiser Actualiser

Résultat

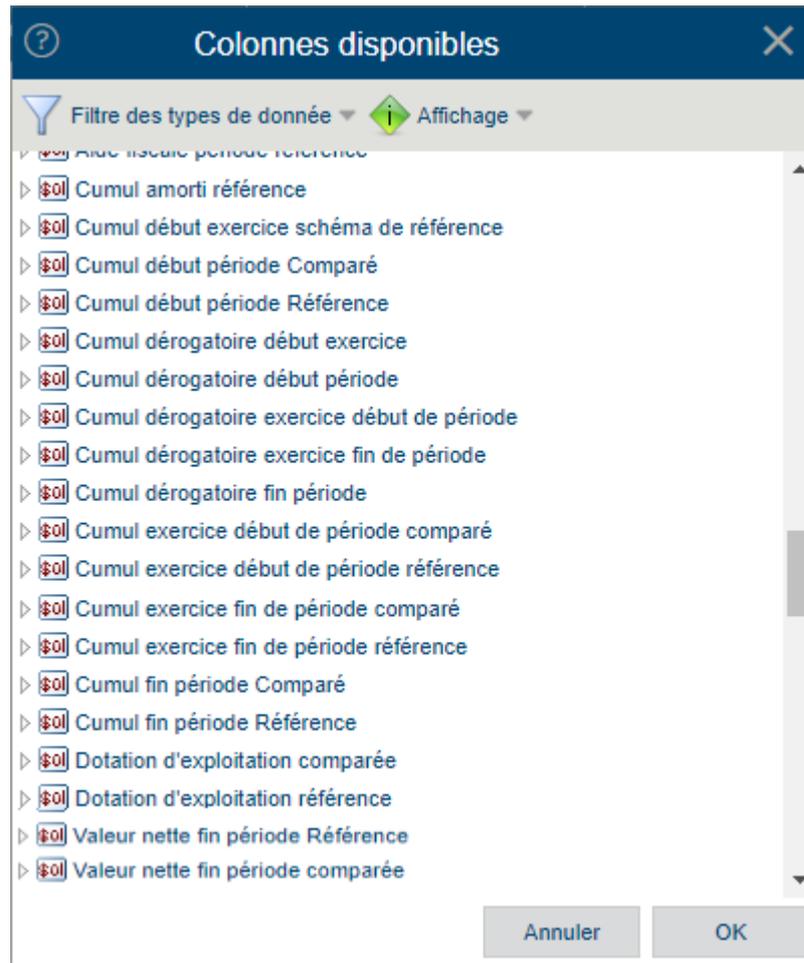
Faire glisser ici l'entête d'une colonne pour regrouper sur cette colonne.

N° fiche	Fin période	Cumul dérogatoire (EUR)	Dot déro période (EUR) Σ	Rep déro période (EUR) Σ	Cumul dérogatoire exercice fin de période (EUR)	Cumul dérogatoire fin période (EUR)	Solde dérogatoire fin période (EUR)
2018-0001	30/11/2020	6 660,94	119,57	0,00	1 335,23	7 996,17	7 996,17
2019-0001	30/11/2020	37,09	9,79	0,00	109,28	146,37	146,37
BS-000003	30/11/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Vous disposez également du :

- **Cumul dérogatoire exercice début de période** : somme des dotations dérogatoire de la première période de l'exercice jusqu'au début de la période,
- **Cumul dérogatoire début de période** : somme des dotations dérogatoire de la date de début d'amortissement jusqu'au début de la période,
- **Cumul exercice début de période comparé** : somme des dotations, du schéma comparé, de la première période de l'exercice jusqu'au début de la période,
- **Cumul exercice début de période référence** : somme des dotations, du schéma référence, de la première période de l'exercice jusqu'au début de la période,
- **Cumul exercice fin de période comparé** : somme des dotations, du schéma comparé, de la première période de l'exercice jusqu'à la fin de la période,
- **Cumul exercice fin de période référence** : somme des dotations, du schéma référence, de la première période de l'exercice jusqu'à la fin de la période,
- **Cumul fin de période comparé** : somme des dotations, du schéma comparé, de la date de début d'amortissement jusqu'à la fin de la période,
- **Cumul fin de période référence** : somme des dotations, du schéma référence, de la date de début d'amortissement jusqu'à la fin de la période,
- **Valeur nette fin de période comparé** : reste à amortir, du schéma comparé, de la fin de période jusqu'à la fin d'amortissement.

- **Valeur nette fin de période référence** : reste à amortir, du schéma comparé, de la fin de période jusqu'à la fin d'amortissement.



## Ajout des Biens amortis dans la Restitution plan d'amortissement périodique

Un nouveau critère de sélection « Biens amortis » permet, lorsqu'il est sélectionné, d'inclure les biens amortis sur la période choisie.

### Plan d'amortissement périodique

Actualiser Actualiser

Sélections

Sélections

<input type="checkbox"/> Numéro du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="ZZZZZZZZZZ"/>
<input type="checkbox"/> Date d'acquisition du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="19/11/2020"/>
<input type="checkbox"/> Date de début d'amortissement du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="19/11/2020"/>
<input type="checkbox"/> Date de fin d'amortissement du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="19/11/2020"/>
<input type="checkbox"/> Biens validés :	<input type="text" value="Oui"/>		
<input type="checkbox"/> Biens annulés :	<input type="text" value="Seulement"/>		
<input type="checkbox"/> Biens sortis :	<input type="text" value="Seulement"/>		
Date de sortie du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="19/11/2020"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Biens amortis :	<input type="text" value="Inclus"/>		
Période :	<input type="text" value="novembre 2020"/>		
Catégories de bien :	<input type="text"/>		
Schémas d'amortissement :	<input type="text"/>		
Comptes généraux :	<input type="text"/>		
Etablissements :	<input type="text"/>		
U.G.T. :	<input type="text"/>		
Comptes d'immobilisation :	<input type="text"/>		

## Ajout des Biens amortis dans la Restitution plan d'amortissement dérogatoire périodique

Un nouveau critère de sélection « Biens amortis » permet, lorsqu'il est sélectionné, d'inclure les biens amortis sur la période choisie.

### Plan d'amortissement dérogatoire périodique

Actualiser Actualiser

Sélections

Sélections

<input type="checkbox"/> Numéro du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="ZZZZZZZZZZ"/>
<input type="checkbox"/> Date d'acquisition du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="19/11/2020"/>
<input type="checkbox"/> Biens validés :	<input type="text" value="Oui"/>		
<input type="checkbox"/> Biens annulés :	<input type="text" value="Seulement"/>		
<input type="checkbox"/> Biens sortis :	<input type="text" value="Seulement"/>		
Date de sortie du :	<input type="text"/>	au :	<input type="text" value="19/11/2020"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Biens amortis :	<input type="text" value="Inclus"/>		
Période :	<input type="text"/>		
Schéma de référence :	<input type="text" value="COMPTABLE"/>		
Catégories de bien :	<input type="text"/>		
Comptes généraux :	<input type="text"/>		
Etablissements :	<input type="text"/>		
U.G.T. :	<input type="text"/>		
Comptes d'immobilisations du schéma référence :	<input type="text"/>		

# Taxe sur véhicules de sociétés

Prise en compte du nouveau dispositif d'immatriculation des véhicules de tourisme selon la norme WLTP imposant un nouveau barème sur les émissions de CO2 pour la première composante de la taxe.

## 1. Modification de la fiche véhicule société et dirigeants / Salariés.

Ajout de la norme d'homologation afin d'identifier les véhicules immatriculés d'après le nouveau dispositif d'immatriculation (Norme WLTP).

Norme NDEC pour les véhicules ne relevant pas de la nouvelle procédure.

The image shows two side-by-side screenshots of a software interface for vehicle registration. The left screenshot is titled 'Véhicule de la société' and the right is 'Véhicule Dirigeant ou Salarié'. Both forms have a 'Norme d'homologation' dropdown menu highlighted with a red circle. In the 'Véhicule de la société' form, the dropdown shows 'WLTP' selected. In the 'Véhicule Dirigeant ou Salarié' form, the dropdown shows 'WLTP' selected, with 'NEDC' also visible as an option.

## 2. Modification des consultations véhicules

Ajout du critère 'Norme d'homologation' dans les trois consultations suivantes :

Consultation des véhicules société,

Consultation des véhicules dirigeant ou salarié,

Consultation des véhicules.

The image shows a screenshot of the 'Consultation des véhicules société' interface. It features a search filter section with various criteria. The 'Norme d'homologation' criterion is highlighted with a red circle, showing 'NEDC' as the selected value.

### 3. Modification des barèmes CO2

Pour les véhicules relevant de la nouvelle procédure d'immatriculation : La première composante sera déterminée selon un nouveau barème qui permettra de neutraliser les incidences du passage à la norme d'homologation NEDC à la norme WLTP.

Pour les véhicules ne relevant pas de cette nouvelle procédure d'immatriculation le barème reste inchangé.

La première composante de la taxe est constituée de deux tarifs selon que le véhicule relève ou non de la nouvelle procédure d'immatriculation.

The image shows two side-by-side screenshots of the 'Barème TVS 2020 - Barèmes TVS' interface. The left screenshot is titled 'Barèmes CO2 NEDC' and the right is 'Barèmes CO2 WLTP'. Both show a table with 'Seuil CO2' and 'Tarif' columns. In both, the 'Seuil CO2' values are 0, 21, 61, 101, 121, 141, 161, 201, and 251. The 'Tarif' values are 0,00, 1,00, 2,00, 4,50, 6,50, 13,00, 19,50, 23,50, and 29,00. The 'Barèmes CO2 WLTP' table shows a slight shift in the 'Seuil CO2' values compared to NEDC, with 121 and 151 appearing instead of 101 and 121.

### 4. Impacts sur la seconde composante de la TVS - Composante air

Pas de modification du barème applicable.

La définition des carburants est modifiée - La catégorie « Diesel et assimilé » désignera les véhicules ayant une motorisation fonctionnant uniquement au gazole ou combinant une motorisation électrique et une motorisation au gazole émettant plus de 120 grammes de CO2 par kilomètre parcouru pour ceux immatriculés selon le nouveau procédé (WLTP) et 100 grammes pour les autres (NDEC).

The image shows a screenshot of the 'Exonérations' section in the software. It features a table with columns for 'Source d'énergie', 'Desc.', 'coefficient', 'Seuil NDEC', and 'Seuil WLTP'. The 'Seuil NDEC' and 'Seuil WLTP' columns are circled in red. The table lists four energy sources: GL (Electricité-gazole), GH (Gazole-électricité (hybride non rechargeable)), GM (Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel) et électricité (hybride rechargeable)), and GQ (Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel) et électricité (hybride non rechargeable)). All have a coefficient of 0,00. The NDEC thresholds are 100 for all, and the WLTP thresholds are 120 for all.

### 5. Exonérations

Mesure concernant les véhicules combinant soit l'énergie électrique et une motorisation à l'essence, au super éthanol E85, à laquelle sont ajoutées les motorisations au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel soit l'essence à du gaz naturel carburant ou du gaz de pétrole liquéfié.

- Exonération temporaire
  - A compter de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif d'immatriculation : Exonération de la première composante pendant 12 trimestres des véhicules émettant au plus 120 grammes de CO2 par kilomètre parcouru s'ils relèvent de la nouvelle procédure d'immatriculation
  - Le seuil reste fixé à 100 grammes pour les autres véhicules
- Exonération permanente
  - Elle est aménagée avec une exonération ouverte aux véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation dont les émissions sont inférieures ou égales à 50 grammes de CO2
  - Pas d'aménagement pour les véhicules dont les émissions sont inférieures ou égales à 60 grammes de CO2

(DEMO) Condition d'application de la TVS - Conditions d'application de la TVS

Créer un objet Enregistrer Enregistrer ... Annuler Annuler

Onglets  
Taxation selon émission CO2  
Exonérations de taxe NDEC  
Exonérations de taxe WLTP  
Documents  
Ajoutez ...

Exonérations de taxe NDEC

Source éne	Descriptif	Exonération TVS	Limite CO2	Max CO2	Nb Trim	Date d'appli
EQ	Bicarburat ess Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		60	0	
EP	Bicarburat ess Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		60	0	
FL	Superéthanol-éle Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		60	0	
EG	Bicarburat ess Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		60	0	
EN	Bicarburat ess Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		60	0	
EE	Essence électricité Limitée	<input checked="" type="checkbox"/>		100	12	01/01/2017
ER	Bicarburat ess Limitée	<input checked="" type="checkbox"/>		100	12	01/01/2017

(DEMO) Condition d'application de la TVS - Conditions d'application de la TVS

Créer un objet Enregistrer Enregistrer ... Annuler Annuler

Onglets  
Taxation selon émission CO2  
Exonérations de taxe NDEC  
Exonérations de taxe WLTP  
Documents  
Ajoutez ...

Exonérations de taxe WLTP

Source éne	Descriptif	Exonération TVS	Limite CO2	Max CO2	Nb Trim	Date d'application
ER	Bicarburat essence-GPL e Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		50	0	
EM	Bicarburat essence-gaz n Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		50	0	
EH	Essence-électricité (hybride r Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		50	0	
EQ	Bicarburat essence-GPL e Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		50	0	
EP	Bicarburat essence-gaz n Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>		50	0	
FL	Superéthanol-électricité (hybi Limitée	<input checked="" type="checkbox"/>		120	12	01/03/2020
EE	Essence électricité (hybride r Limitée	<input checked="" type="checkbox"/>		120	12	01/03/2020
EN	Bicarburat essence-gaz n Limitée	<input checked="" type="checkbox"/>		120	12	01/03/2020

### Mise à jour du paramétrage

Pour calculer la TVS au titre de 2020, vous devez procéder à la mise à jour du paramétrage par le menu : Initialisation / Initialisation du dossier, page Véhicules. Procédez à la mise à jour des paramètres suivants :

- Paramètres TVS,
- Barèmes TVS.

## Véhicules

Sources d'énergie Paramétrer  Réalisé  
 Création ou modification des types de bien.

Paramètres TVS Paramétrer  Réalisé  
 Création ou modification des paramètres TVS.

Barèmes TVS Paramétrer  Réalisé  
 Création ou modification des barèmes TVS.

Régimes spéciaux Paramétrer  Réalisé  
 Création ou modification des régimes spéciaux.

Traitement sur la société : DEMO

Précédent Suivant Fermer Enregistrer

## Aménagement du plafond d'amortissement pour les véhicules relevant de la nouvelle procédure d'immatriculation.

Les plafonds de déductibilité des amortissements des véhicules de tourisme sont modifiés pour les véhicules qui relèvent du nouveau dispositif d'immatriculation dit WLTP.

Elle s'inscrit dans le cadre de la refonte des taxes sur les véhicules à moteur (dont la TVS) et des procédures d'immatriculation.

Les plafonds de déductibilité des véhicules de tourisme relevant de l'ancien système d'immatriculation ne changent pas (Plafonds NDEC).

Le régime spécial véhicule de tourisme VTF est donc modifié pour intégrer les seuils liés aux véhicules qui relèvent du nouveau dispositif d'immatriculation dit WLTP.

(DEMO) Véhicule de tourisme france - Régime spécial véhicule de tourisme

Actions Actions associées Créer Créer un objet Supprimer Supprimer l'objet Enregistrer Enregistrer ... Annuler Annuler Dossier Partage VTF Actualiser Actualiser

Code : VTF Véhicule de tourisme france  Système

Coefficient d'admission : EXCLUSION Utilisation de la date d'acquisition à partir du : 01/01/2017

Onglets  
 Plafonds NDEC  
**Plafonds WLTP**

Recherche  
 Rechercher :

Documents

Plafonds WLTP  
 Plafond par date

Mise en circula	Date acquisiti	Plafond 1	Taux CO2 -	Plafond 2	Taux CO2 -	Plafond 3	Taux CO2 -	Plafond 4
	01/01/2020	9 900,00	165	18 300,00	50	20 300,00	20	30 000,00
	01/01/2021	9 900,00	160	18 300,00	50	20 300,00	20	30 000,00

